



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

qualité

Question écrite n° 27548

Texte de la question

M. André Chassaigne attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences financières engendrées par la sécheresse exceptionnelle de cet été en matière d'alimentation en eau potable. En effet, dans certaines communes, comme la ville de Thiers, les réserves en eau potable et les débits de captage n'ont jamais atteint des niveaux aussi bas que cet été. Pour faire face à cette situation, la ville a dû mettre en oeuvre des moyens considérables pour combler le déficit de production quotidien, et éviter les coupures d'eau. Ces moyens ont entraîné une dépense à ce jour qui dépasse les 200 000 euros, qui ampute durablement le budget prévisionnel des travaux de remise aux normes des captages et stations d'épuration. Il est à craindre que d'autres communes soient dans la même situation et se voient contraintes d'augmenter sensiblement le prix de l'eau aux usagers. Une réflexion globale sur les modalités de gestion du Fonds national de développement des adductions d'eau (FNADE) est actuellement menée avec le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, afin d'améliorer l'efficacité globale du dispositif permettant l'octroi de subventions, et subsidiairement de prêts aux collectivités locales qui réalisent des travaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement. Aussi, il aimerait savoir si cette réflexion prendra en compte le surcoût généré par l'approvisionnement en eau potable des communes qui ont été contraintes d'assurer l'alimentation en eau potable par l'approvisionnement en camions-citernes.

Texte de la réponse

Garantir une alimentation en eau potable, homogène et continue, sur l'ensemble du territoire national constitue l'un des objectifs de la politique de l'eau menée par le Gouvernement. La sécheresse exceptionnelle de cet été a révélé l'importance de cette mission de service public, notamment dans les communes rurales. Depuis de nombreuses années, l'État participe à l'amélioration du réseau d'adduction d'eau potable et d'assainissement dans les communes rurales au travers du compte d'affectation spéciale du Fonds national de développement des adductions d'eau. La suppression de ce fonds, prévue dans le cadre du projet de loi de finances pour 2004, ne remet pas en cause la participation de l'État à cette mission. Cette dernière sera désormais directement financée sur le budget de l'État, à partir des crédits ouverts à ce titre sur le budget du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales. Dans cette perspective, une réflexion globale sur les modalités de gestion du fonds doit être menée avec ce ministère afin d'améliorer l'efficacité globale du dispositif à compter de 2004. Elle pourra être l'occasion d'examiner les différents problèmes rencontrés par les communes rurales dans l'exercice de cette mission, et notamment la question de la couverture des besoins d'alimentation en eau potable en cas de sécheresse.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27548

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 novembre 2003, page 8348

Réponse publiée le : 6 janvier 2004, page 96